

enfin, une volupté toute chaste et toute céleste qui se forme, dit Tertullien¹, du mépris des voluptés sensuelles. Qui nous donnera, chrétiens, que nous sachions goûter ce plaisir sublime, plaisir toujours égal, toujours uniforme, qui naît, non du trouble de l'âme, mais de sa paix; non de sa maladie, mais de sa santé; non de ses passions, mais de son devoir; non de la ferveur inquiète et toujours changeante de ses désirs, mais de la droiture immuable de sa conscience; plaisir par conséquent véritable, qui n'agit pas la volonté, mais qui la calme; qui ne surprend pas la raison, mais qui l'éclaire; qui ne chatouille pas les sens dans la surface, mais qui tire le cœur à Dieu par son centre.

Il n'y a que la pénitence qui puisse ouvrir le cœur à ces joies divines. Nul n'est digne d'être reçu à goûter ces chastes et véritables plaisirs, qu'il n'ait auparavant déploré le temps qu'il a donné aux plaisirs trompeurs; et notre prodigue ne goûterait pas les ravissantes douceurs de la bonté de son père, ni l'abondance de sa maison, ni les délices de sa table, s'il n'avait pleuré avec amertume ses débauches, ses égarements, ses joies dissolues. Regrettons donc nos erreurs passées: car qu'avons-nous à regretter davantage que les fautes que nous avons faites? Examinons attentivement pourquoi Dieu et la nature ont mis dans nos cœurs cette source amère de regret et de déplaisir: c'est sans doute pour nous affliger, non tant de nos malheurs que de nos fautes. Les maux qui nous arrivent par nécessité portent toujours avec eux quelque espèce de consolation. C'est une nécessité, il faut se résoudre; mais il n'y a rien qui aigrisse tant les regrets d'un homme, que lorsque son malheur lui vient par sa faute. Jamais il ne faudrait se consoler des fautes que l'on a commises, n'était qu'en les déplorant on les répare et on les efface. Vous avez perdu une personne chère, pleurez jusqu'à la fin du monde, vous ne la ferez pas sortir du tombeau, et vos douleurs ne ranimeront pas ces cendres éteintes. [Mais si nous nous affligeons saintement sur la perte de notre âme, nous la tirerons de ce tombeau infect où ses iniquités l'ont réduite.]

Par conséquent, chrétiens, abandonnons notre cœur à cette douleur salutaire; et si nous nous sentons tant soit peu touchés et attristés de nos désordres, réjouissons-nous de ces regrets, en disant avec le Psalmiste: *Tribulationem et dolorem inveni, et nomen Domini invocavi*²: « J'ai trouvé la douleur et l'affliction, et j'ai invoqué le nom de Dieu. » Remarquez cette façon

¹ De Spectac. n° 29.
² Ps. CXIV, 4.

de parler: j'ai trouvé l'affliction et la douleur; enfin je l'ai trouvée, cette affliction fructueuse, cette douleur médicinale de la pénitence. Le même Psalmiste a dit en un autre psaume, que « les peines et les angoisses l'ont bien su trouver: » *Tribulatio et angustia invenerunt me*¹. En effet, mille douleurs, mille afflictions nous persécutent sans cesse; et comme dit le même Psalmiste, les angoisses nous trouvent toujours trop facilement: *Adjutor in tribulationibus que invenerunt nos nimis*². Mais maintenant, dit ce saint prophète, j'ai enfin trouvé une douleur, qui méritait bien que je la cherchasse; c'est la douleur d'un cœur contrit et d'une âme affligée de ses péchés; je l'ai trouvée, cette douleur, et j'ai invoqué le nom de Dieu. Je me suis affligé de mes crimes, et je me suis converti à celui qui les efface; mes regrets ont fait mon bonheur, et les remords de ma conscience m'ont donné la paix: *Tribulationem et dolorem inveni, et nomen Domini invocavi*.

Mais le temps où l'homme de bien goûtera plus utilement les fruits de cette douleur salutaire, ce sera celui de la mort; et il faut qu'en finissant ce discours, je tâche d'imprimer cette vérité dans vos cœurs. Pour cela, considérons un moment les dispositions d'un homme qui meurt après avoir vécu parmi les plaisirs. Alors s'il lui reste quelque sentiment, il ne peut éviter des regrets extrêmes; car ou il regrettera de s'y être abandonné, ou il déploiera la nécessité de les perdre et de les quitter pour toujours. O douleur et douleur! l'une est le fondement de la pénitence, et l'autre est le renouvellement de tous les crimes. On ne peut éviter, mes frères, l'une ou l'autre de ces deux douleurs: laquelle l'emportera dans ce dernier jour? c'est ce que l'on ne peut savoir; et, pour vous dire mon sentiment, ce sera plutôt la seconde.

Vous pensez peut-être, mes frères, que pendant que la mort nous enlève tout, on se résout assez aisément à tout quitter, et qu'il n'est pas difficile de se détacher de ce qu'on va perdre. Mais si vous entrez dans le fond des cœurs, vous verrez qu'il faut craindre un effet contraire. En effet, il est naturel à l'homme de redoubler ses efforts pour retenir le bien qu'on lui ôte. Oui, mes frères, quand on nous arrache ce que nous aimons, on ressent tous les jours que cette violence irrite nos désirs; et l'âme faisant alors un dernier effort pour courir après un bien qu'on lui ravit, produit en elle-même cette passion que nous appelons le regret et le déplaisir. C'est ce qui fait qu'Agag, ce roi d'Amalec, qui nous est représenté dans les Écritures comme un homme

¹ Ps. CXVIII, 143.
² Ibid. XLV, 1.

DEUXIÈME SERMON

POUR

LE TROISIÈME DIMANCHE DE CARÈME.

SUR LES RECHUTES.

Quelle doit être la fidélité du pécheur réconcilié: tendresse de son Dieu pour lui: malheur de ceux qui en abusent, en retournant à leurs premiers crimes. Qualités de la pénitence: dispositions pour la recevoir avec fruit. Constance de la justice chrétienne: déplorables effets des rechutes.

Et fiunt novissima hominis illius pejora prioribus.

Et cet homme, par ses rechutes, tombe en pire état qu'auparavant. Luc. XI, 26.

Il s'agit ici, chrétiens, de faire, s'il se peut, trembler les pécheurs, que la facilité du pardon enduret dans leurs mauvaises habitudes, et de leur faire sentir combien ils aggravent leurs crimes, combien ils irritent la bonté de Dieu, combien ils avancent leur damnation par leurs rechutes continuelles: matière certainement importante, et digne d'être traitée avec toute la force et l'autorité que donne l'Évangile aux prédicateurs. Et pour parvenir à cette fin, j'emploie trois raisons excellentes tirées de trois qualités de la pénitence: c'est une réconciliation, c'est un remède, c'est un sacrement. Pour entendre jusqu'au fond ces trois qualités, sur lesquelles est appuyé tout ce discours, il faut remarquer avant toutes choses trois malheurs que le péché produit dans les hommes. Le premier de tous les malheurs, et qui est la source de tous les autres, c'est de le séparer d'avec Dieu: « Vos iniquités, dit le Seigneur, ont mis la division entre moi et vous¹. » Et de là naissent deux autres grands maux; car l'âme étant séparée de Dieu, qui est le principe de force et de sainteté, de saine elle devient languissante, et de sainte elle devient profanée: « Guérissez mon âme, ô Seigneur! dit David, parce que j'ai péché contre vous²: » donc le péché le rendait malade. Mais ce n'est pas une maladie ordinaire; c'est une lèpre spirituelle, qui porte impureté et profanation, et qui non-seulement affaiblit les hommes, mais les met au rang des choses immondes.

Ainsi donc le péché apportant ces trois maux, il paraît que la pénitence a dû avoir trois biens opposés. Le péché nous séparant d'avec Dieu, il faut que la pénitence nous y réunisse; et c'est la première de ses qualités, c'est une réconciliation. Le péché, en nous séparant, nous a faits malades; par conséquent il ne suffit pas que la pénitence nous réconcilie, il faut encore qu'elle nous guérisse; et de là vient que c'est un re-

¹ Is. LIX, 2.
² Ps. L, 4.

de plaisir et de bonne chère, *Agag pinguis*, au moment de perdre la vie qu'il avait trouvée si délicieuse, pousse cette plainte du fond de son cœur: *Siccine separat amara mors*¹? « Est-ce ainsi que la mort amère sépare de tout? » Vous voyez comme à la vue de la mort, qui lui arrache de vive force ce qu'il aime, tous ses désirs se réveillent par ses regrets mêmes; et qu'ainsi la séparation effective augmente dans ce moment l'attache de la volonté.

Qui ne craindra donc, chrétiens, que notre âme fugitive ne se retourne tout à coup en ce dernier jour à ce qui lui a plu dans le monde désordonné; que notre dernier soupir ne soit un gémissement secret de perdre tant de plaisirs; et que ce regret amer d'abandonner tout, ne confirme, pour ainsi dire, par un dernier acte, tout ce qui s'est passé dans la vie? O regret funeste et déplorable, qui renouvelle en un moment tous les crimes, qui efface tous les regrets de la pénitence, et qui livre notre âme malheureuse et captive à une suite éternelle de regrets furieux et désespérants, qui ne recevront jamais d'adoucissement ni de remède! Au contraire, un homme de bien, que les douleurs de la pénitence ont détaché de bonne foi des joies sensuelles, n'aura rien à perdre en ce jour; le détachement des plaisirs le désaccoutume du corps; et ayant depuis fort longtemps, ou dénoué, ou rompu ces liens délicats qui nous y attachent, il aura peu de peine à s'en séparer. Un tel homme dégagé du siècle, qui a mis toute son espérance en la vie future, voyant approcher la mort, ne la nomme ni cruelle ni inexorable; au contraire, il lui tend les bras, il lui montre lui-même l'endroit où elle doit frapper son dernier coup. O mort, lui dit-il d'un visage ferme, tu ne me feras aucun mal, tu ne m'ôteras rien de ce qui m'est cher. Tu me sépareras de ce corps mortel; ô mort, je t'en remercie: j'ai travaillé toute ma vie à m'en détacher. J'ai tâché durant tout son cours de mortifier mes appétits sensuels; ton secours, ô mort, m'était nécessaire pour en arracher jusqu'à la racine: ainsi, bien loin d'interrompre le cours de mes desseins, tu ne fais que mettre la dernière main à l'ouvrage que j'ai commencé. Tu ne détruis pas ce que je prétends; mais tu l'achèves. Achève donc, ô mort favorable, et rends-moi bientôt à celui que j'aime!

¹ I. Reg. XV, 32.

mède. Et enfin comme le péché ajoute la profanation et l'immondice aux infirmités qu'il apporte, une maladie de cette nature ne peut être déracinée que par un remède sacré qui ait la force de sanctifier comme de guérir; et de là vient que la pénitence est un sacrement. D'où je tire trois raisons solides pour montrer le malheur extrême de ceux qui abusent de la pénitence en retournant à leurs premiers crimes, et il est aisé de l'entendre. Car s'il est vrai que la pénitence soit une réconciliation de l'homme avec Dieu, si c'est un remède qui nous rétablisse, et un sacrement qui nous sanctifie, on ne peut sans un insigne mépris rompre une amitié si saintement réconciliée, ni rendre inutile sans un grand péril un remède si efficace, ni violer sans une prodigieuse irrévérence un sacrement si saint et si salutaire. Et voilà trois moyens certains par lesquels j'espère conclure invinciblement ce que le Fils de Dieu a dit dans mon texte, que « l'état de ceux qui retombent devient toujours de plus en plus déplorable : » *Fiunt novissima hominis illius peiora prioribus.*

Qui enim mortui sumus peccato, quomodo adhuc vivemus in illo? « Étant une fois morts au péché, comment vivrons-nous encore dans le péché? » Celui-là est bien infidèle, qui manque à une amitié si saintement réconciliée; et celui-là est bien malheureux, qui prodigue sa santé si difficilement et si miraculeusement rétablie; et celui-là est bien aveugle, qui ne respecte pas en lui-même la grâce de l'innocence, et la souille dans de nouvelles ordures.

PREMIER POINT.

Pour entrer d'abord en matière, posons pour fondement de tout ce discours : que s'il y a quelque chose parmi les hommes qui demande une fermeté inébranlable, c'est une amitié réconciliée. Je sais que le nom d'amitié est saint, et ses droits toujours inviolables dans tous les sujets où elle se rencontre; mais je soutiens que la liaison ne doit jamais être plus étroite qu'entre des amis réconciliés, et je le prouve par cette raison que vous trouverez convaincante. Deux choses font une amitié solide, l'affection et la fidélité. L'affection commence à unir les cœurs : Jonathas et David s'aimaient; leurs âmes, dit l'Écriture, étaient unies : *Anima Jonathæ conglutinata est animæ David*¹ : « L'âme de Jonathas s'attacha étroitement à celle de David : » voilà le fondement de l'amitié. Mais d'autant que l'amitié n'est pas une affection ordinaire, mais une espèce de contrat par lequel on s'engage la foi l'un à l'autre, que dit

¹ Rom. VI, 2.² I. Reg. XVIII, 1.

l'Écriture sainte? *Inierunt autem David et Jonathas foedus*¹ : « David et Jonathas firent un traité : » donc la fidélité doit intervenir comme le sceau, l'affermissement du traité et de l'affection mutuelle. Or je dis que ces deux qualités de l'amitié, d'où dépendent toutes les autres, doivent se trouver principalement entre les amis réconciliés : l'affection doit être plus forte; la fidélité est plus engagée : si l'on y manque, le crime est plus grand : *Fiunt novissima peiora prioribus.*

Que l'amitié doive être plus forte, prouvons-le solidement en un mot, pour descendre bientôt au particulier de la réconciliation de l'homme avec Dieu. Je ne veux rien laisser sans preuve évidente, parce que je prétends, si Dieu le permet, que tous les esprits seront convaincus. Ce que l'on fait avec contentement, on le fait aussi avec efficacité; et les effets sont d'autant plus grands, que la cause est plus appliquée. Qui ne voit donc qu'une affection qui a pu se réunir malgré les obstacles, qui a pu oublier toutes les injures, qui a pu revivre même après sa mort, a quelque chose de plus vigoureux que celle qui n'a jamais fait de pareils efforts? Oui, oui, cette amitié autrefois éteinte, maintenant refléurée et ressuscitée, se souvenant du premier malheur, jettera de plus profondes racines, de peur qu'elle ne puisse être encore une fois abattue; les cœurs se feront eux-mêmes des nœuds plus serrés : et comme les os se rendent plus fermes dans les endroits des ruptures, à cause du secours extraordinaire d'esprits que la nature envoie aux parties blessées; de même les amis qui se réunissent envoient, pour ainsi dire, tant d'affection pour renouer l'amitié rompue, qu'elle en devient à jamais mieux consolidée.

Il doit être ainsi, chrétien; tu le vois, la raison en est évidente : mais, hélas! tu le vois inutilement, et tu ne le mets pas en pratique avec ton Dieu. Il t'a fait de ses amis, il l'a dit lui-même : *Jam non dicam vos servos;... vos autem dixi amicos meos*² : « Je ne vous appellerai plus « serviteurs; mais je vous ai appelés mes amis : » vous êtes, dit-il, mes chers amis. Mais, ô amitié mal conservée! vous l'avez rompue par vos crimes. Ah! il n'y devrait plus avoir de retour; il devrait punir votre ingratitude par une éternelle soustraction de ses grâces. Mais c'est un ami charitable; il n'a pu oublier ses miséricordes, il s'est réconcilié avec vous dans le sacrement de pénitence une fois, deux fois, cent fois. Ah! sa bonté ne s'est point lassée; il a toujours eu pitié de votre faiblesse. Où est donc ce redoublement d'affection que vous lui deviez? où est cette première condi-

¹ I. Reg. XVIII, 3.² Joan. XV, 15.

tion d'une amitié réunie? De sa part, chrétiens, il l'a observée très-exactement : je m'assure que vous prévenez déjà ce que je veux dire. Il n'y a page dans son Évangile où nous ne voyions une tendresse extraordinaire pour les pécheurs convertis, plus que pour les justes qui persévèrent : « Il se réjouira plus, dit Tertullien, de votre retour, que de la solide sagesse d'un autre : » *Magisque de regressu tuo, quam de alterius sobrietate lætabitur*¹. Qui ne sait que Madeleine la pénitente a été sa fidèle et sa bien-aimée; que Pierre, après l'avoir renié, est choisi pour confirmer la foi de ses frères; qu'il laisse tout le troupeau dans le désert pour courir après sa brebis perdue, et que celui de tous ses enfants qui émeut le plus sensiblement ses entrailles, c'est le prodigue qui retourne? Je ne m'en étonne pas, dit Tertullien; « il recouvre un fils qu'il avait perdu, le plaisir de l'avoir trouvé le lui rend plus cher : » *Filium enim invenerat quem amiserat, chariores senserat quem lucrificerat*². Il redouble envers lui son affection : pourquoi? c'est qu'il s'est réconcilié; c'est qu'il veut soigneusement observer les lois de l'amitié réunie, lui qui est au-dessus des lois, lui qui est l'offensé, lui qui pardonne, lui qui se relâche : et toi, à qui l'on remet toutes les dettes, toi dont l'on oublie toutes les injures, tu ne te crois pas obligé de redoubler ton amour! Tu le dois certainement, pécheur converti : tu dois à Jésus plus d'affection que le juste qui persévère; et Jésus-Christ s'y attend.

Écoute comme il parle dans son Évangile à Simon le pharisien : « Un homme avait deux débiteurs dont l'un lui devait cinq cents écus, et l'autre cinquante; n'ayant de quoi payer ni l'un ni l'autre, il leur remit la dette à tous deux : lequel est-ce qui le doit plus aimer? » *quis ergo eum plus diligit?* Et le pharisien répondit : « C'est celui à qui il a quitté la plus grande somme : » *Estimo quia is, cui plus donavit*; et Jésus lui dit : « Tu as bien jugé : » *Recte judicasti*³. Il est vrai; celui-là doit beaucoup plus d'amour, à qui l'on a pardonné plus de péchés : voilà une juste sentence; ce ne sont point les hommes qui l'ont prononcée, c'est une décision de l'Évangile. Pécheur converti, l'exécutes-tu; toi qui, en sortant de la confession, retournes à tes premières ordures; qui, au lieu de redoubler ton amour envers Jésus-Christ, redoubles tes affections illégitimes; au lieu d'ouvrir largement tes mains sur les misères des pauvres, non-seulement tu ressers tes entrailles, mais tu multiplies tes rapines? Ah! tu abuses trop indignement de l'amitié

¹ Tert. de Paen. n° 8.² Ibid.³ Luc. VII, 41, 42, 43.

réconciliée; ton audace ne sera pas impunie : *Fiunt novissima hominis illius peiora prioribus*. Si le pécheur justifié, qui retombe après la pénitence, manque à l'affection qu'il doit à Dieu en vertu de cette réconciliation, son crime est beaucoup plus grand contre la fidélité qu'il lui a vouée. Je vous prie, renouvelez vos attentions pour écouter cette doctrine; elle mérite d'être entendue. Je dis donc qu'encore qu'il soit véritable que le baptême est un pacte et un traité solennel par lequel nous engageons notre foi à Dieu, néanmoins nous entrons par la pénitence dans une alliance plus étroite et dans des engagements plus particuliers.

Pour établir solidement cette vérité, je remarque deux alliances que Dieu a contractées avec l'ancien peuple durant le Vieux Testament. Le premier [traité] est écrit au long dans le chapitre vingt-neuvième du Deutéronome, ou en exécution de ce qui avait été commencé en l'Exode, et continué en plusieurs rencontres, Moïse assemble le peuple pour leur proposer les conditions sous lesquelles Dieu les recevait en son alliance. Le peuple déclare qu'il les accepte; et Moïse leur déclare de la part de Dieu que, comme ils l'avaient choisi pour leur souverain, ils les choisissait pour son héritage : *Dominum elegisti hodie, ut sis tibi Deus... et Dominus elegit te hodie, ut sis ei populus*¹. Voilà les termes du premier traité que Dieu fit avec son peuple par l'intervention de Moïse, qui était son plénipotentiaire : *Hæc sunt verba foederis quod præcepit Dominus Moysi, ut ferret cum filiis Israel*². Le second traité d'alliance, chrétiens, est rapporté au neuvième chapitre du second livre d'Esdras, et se fait sur la rupture du premier traité après la captivité de Babylone. Les termes de ce traité et les formalités sont très-remarquables. Le premier traité y est énoncé comme le traité fondamental de l'alliance. « Vous êtes descendu, ô Seigneur, sur la montagne de Sinaï, et vous avez parlé du ciel avec nos pères : » *Locutus cum eis de caelo*³, « et vous leur avez donné des jugements droits et la loi de vérité, et des cérémonies et des préceptes, par la main de Moïse votre serviteur : » *Dedisti eis judicia recta et legem veritatis, caeremonias et præcepta bona... in manu Moysi servi tui*⁴. Après avoir énoncé cette première alliance, ils racontent au long les diverses contraventions : « Ils ont, disent-ils, péché contre vos jugements, ils se sont endurcis contre vos paroles, et ils n'ont pas obéi : » nos rois, nos princes, etc. :

¹ Deuter. XXVI, 17, 18.² Ibid. XXIX, 1.³ II. Esdr. IX, 13.⁴ Ibid.

*Ipsi vero superbe egerunt... et dederunt humerum recedentem, et cervicem suam induraverunt nec audierunt*¹. Après les contraventions, ils rapportent les justes châtements : « Et vous les avez, » disent-ils, livrés aux mains des Gentils : » *Et tradidisti eos in manu populorum*². Ils ajoutent néanmoins que « Dieu se souvenant de ses infirmités miséricordes, au milieu de ses vengeances, » ne les avait pas entièrement détruits : » *In misericordiis autem tuis plurimis non fecisti eos in consumptionem*³. C'est pourquoi ils s'humilient devant lui, ils confessent ses justices, ils adorent ses miséricordes : *Et tu justus es in omnibus que venerunt super nos*⁴. Ils le prient de les recevoir en sa grâce au milieu de tant de calamités ; et sur toutes ces choses ensemble, c'est-à-dire, sur ce premier traité fondamental ; sur les contraventions qu'ils y ont faites, sur les justes châtements de Dieu, sur sa miséricorde qu'ils lui demandent, ils font avec lui un second traité d'alliance, et lui engagent de nouveau leur fidélité : « Sur toutes ces choses, disent-ils, nous-mêmes ici présents, » nous faisons un pacte avec vous, et nous l'écrivons ; et nos princes, et nos lévites, et nos prêtres y souscrivent : » *Super omnibus ergo his nos ipsi percussimus fœdus, et scribimus ; et signant principes nostri, levitæ nostri, et sacerdotes nostri*⁵.

Voilà donc deux traités du peuple avec Dieu énoncés formellement dans l'Écriture ; le premier essentiel et fondamental, le second sur la rupture de l'autre de la part du peuple. Lequel des deux, mes frères, porte un engagement plus étroit ? les jurisconsultes le décideront. Il est clair, selon leurs maximes, que les traités les plus forts ce sont ceux qui interviennent sur des procès, sur des contraventions aux premiers contrats, sur des difficultés qui en sont nées : et cela est bien appuyé sur la raison, parce qu'alors la bonne foi est engagée dans des circonstances plus fortes. En effet, l'Écriture le fait bien entendre ; car au lieu que dans le premier traité le peuple se contente simplement d'accepter les conditions de vive voix, ici il les écrit et les signe. Nous, disent-ils, présents personnellement, les écrivons et les soussignons, et y obligeons nous et les nôtres ; reconnaissant sans doute que traitant avec Dieu sur des contraventions, ils devaient s'obliger en termes plus forts. Aussi voyons-nous, par leur histoire, qu'après avoir violé le premier traité, Dieu usa encore envers eux de miséricorde ; mais, ayant contrevenu au second, il com-

¹ II. Esdr. 15, 29.

² Ibid. 30.

³ Ibid. 21.

⁴ Ibid. 33.

⁵ Ibid. 38.

mença à les mépriser, il retira peu à peu ses grâces : ils n'eurent plus ni miracles, ni prophéties, ni aucuns témoignages divins ; et enfin a été accompli ce qu'avait prédit Jérémie : « Ils ne sont pas demeurés dans mon alliance ; et moi je les ai rejetés, dit le Seigneur. » Tant il est vrai, mes frères, que cette seconde espèce d'alliance devait être beaucoup plus sacrée.

Mais appliquons tout ceci à notre sujet, et raisonnons du Nouveau Testament par les figures de l'Ancien. Sachez donc et entendez, pécheurs convertis, que vous avez contracté deux sortes d'alliances avec Dieu, votre créateur, par l'entremise de Jésus-Christ, votre médiateur et son Fils : la première dans le saint baptême, la seconde dans le sacrement de la pénitence. L'alliance du saint baptême est la première et fondamentale, dans laquelle que vous puis-je dire des biens qui vous ont été accordés ? la rémission des péchés, l'adoption et la liberté des enfants de Dieu, l'espérance de l'héritage et de la gloire céleste ; aux conditions néanmoins que vous soumettriez de votre part vos entendements et vos volontés à la doctrine de l'Évangile. Vous avez manqué à votre promesse, vous avez contrevenu à l'Évangile par vos désobéissances criminelles ; vous avez affligé le Saint-Esprit, foulé aux pieds le sang du Sauveur, renoué votre traité avec l'enfer, qui avait été rompu par sa mort. Lâches et infidèles prévaricateurs, je vous l'ai déjà dit, vous ne méritiez plus de miséricorde : voici néanmoins un second traité, voici le pacte sacré de la pénitence qui vient au secours de la fragilité humaine. Par ce traité de la pénitence, vous rentrez (Dieu vous le promet ; car il ne veut point la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse, et qu'il vive) ; vous rentrez dans tous les droits de la première alliance, nonobstant vos contraventions : mais aussi vous entrez envers Dieu dans des obligations plus étroites ; et si vous manquez encore à votre parole, le Tout-Puissant s'en vengera, et vous serez en pire état qu'auparavant : *Fiunt novissima hominis illius pejora prioribus*.

Pour vous en [convaincre,] mes frères, je laisse les raisonnements recherchés, et je me contente de vous rapporter de quelle sorte a été fait ce second traité. Un pécheur, pressé en sa conscience, voit la main de Dieu armée contre lui ; la cognée est à la racine, il voit déjà l'enfer ouvert sous ses pieds pour l'engloutir dans ses abîmes : quel spectacle ! Dans cette frayeur qui le saisit, se voyant le cou sous la cognée toute prête à frapper le dernier coup, il s'approche de ce trône de miséricorde qui jamais n'est fermé à la pénitence. Ah ! il n'attend pas qu'on l'accuse ; il se rend dénonciateur de ses propres crimes, il est prêt à

passer condamnation pour prévenir l'arrêt de son juge. La justice divine s'élève, il prend son parti contre soi-même ; il confesse qu'il mérite d'être sa victime, et toute fois il demande grâce au nom du médiateur Jésus-Christ. On lui propose la condition de corriger sa vie déréglée, de renoncer à ses amours criminelles, à ses intelligences avec l'ennemi ; il promet, il accepte tout : Faites la loi, j'obéis.

Vous l'avez fait, mes frères, souvenez-vous-en, ou jamais vous n'avez fait pénitence, ou votre confession a été sacrilège. Vous avez fait quelque chose de plus ; vous avez donné Jésus-Christ pour caution de votre parole : car étant le médiateur, il est aussi le dépositaire et la caution des paroles des deux parties. Il est caution de celle de Dieu, par laquelle il vous promet de vous pardonner : il est caution de la vôtre, par laquelle vous promettez de vous amender. Voilà le traité qui a été fait ; et, pour plus grande confirmation, vous avez pris à témoin son corps et son sang, qui a scellé la réconciliation à la sainte table : et après la grâce obtenue, vous cassez un acte si solennel ! Vous vous êtes repenti de vos péchés, et vous vous repentez de votre pénitence ; vous aviez donné des larmes à Dieu, vous les retirez de ses mains ; vous désavouez vos promesses, et Jésus-Christ qui en est garant, et son corps et son sang, mystère sacré et terrible, lequel certes ne devait pas être employé en vain ; et après avoir manqué tant de fois à cette seconde alliance, si ferme, si authentique, si inviolable, vous allez encore la tête levée : ah ! mon frère, j'ai pitié de vous ; vous ne sentez pas votre malheur, ni le terrible redoublement de vengeance qui vous attend en la vie future : *Fiunt novissima hominis illius pejora prioribus*. C'est ce que j'avais à vous dire dans ma première partie. Mais n'y a-t-il point de remède ? Il y en a, n'en doutez pas, un très-efficace ; c'est le remède de la pénitence : mais vous en avez tant de fois abusé, que bientôt il ne sera plus remède pour vous. C'est ma seconde partie.

SECOND POINT.

Outre le mépris que vous faites de l'amitié réconciliée, ce qui aggrave votre faute dans vos rechutes, c'est le mépris du remède : car celui qui méprise le remède, il touche de près à sa perte, et il deviendra bientôt incurable. Pour vous faire sentir vivement, ô pénitents qui retombez, combien vous méprisez ce remède, remarquez, avant toutes choses, que le remède de la pénitence a deux qualités ; il guérit le mal passé, il prévient le mal à venir. Ce n'est pas seulement un remède, mais c'est une précaution. Encore que cette vérité soit bien connue, néanmoins, pour vous en don-

ner une grande idée, reprenons-la jusqu'en son principe, et disons que la police céleste avec laquelle Dieu régit les hommes l'oblige à leur faire connaître qu'il déteste infiniment le péché : autrement, dit Tertullien, ce serait un Dieu trop patient et bon déraisonnablement, *Irrationaliter bonum*, un Dieu bon jusqu'au mépris, et indulgent jusqu'à la faiblesse ; « un Dieu, dit-il dans le même endroit, sous lequel les péchés seraient à leur aise, et dont on se moquerait impunément : » *Deum sub quo delicta gauderent, cui diabolus illuderet*¹. Voilà une bonté bien méprisable : telle n'est pas la bonté de notre Dieu. « Il est bon, » dit Tertullien, en tant qu'il est ennemi du mal, « non en souffrant le mal : » *Non alias plene bonus sit ; nisi mali amulus*². Pour être bon comme il faut, il exerce l'amour qu'il a pour la justice par la haine qu'il a contre le péché ; il se montre défenseur de la vertu en attaquant son contraire : *Uti boni amorem odio mali exerceat, et bona tutelam expugnatione mali impleat*³.

Il s'ensuit de cette doctrine, que Dieu déteste le péché nécessairement. Mais s'il est ainsi, chrétiens, il est assez malaisé d'entendre de quelle sorte il le pardonne. Voici en effet un grand embarras : laisser le péché impuni, c'est témoigner peu de haine de notre injustice ; le punir toujours rigoureusement, c'est avoir peu de pitié de notre faiblesse. Mes frères, que dirons nous ? Dieu oubliera-t-il ses miséricordes ? Dieu oubliera-t-il ses justices ? vengera-t-il toujours le péché ? le laissera-t-il régner à son aise ? ni l'un ni l'autre, messieurs. Il envoie aux hommes la pénitence pour concilier ces difficultés, et il partage pour cela les temps : il pardonne ce qui est passé, il donne des précautions pour l'avenir : il institue un remède, qui soit tout ensemble un préservatif qui ait la force et de guérir le mal présent et de prévenir le mal futur. Par l'un il contente sa miséricorde, il pardonne ; et par l'autre il satisfait l'aversion qu'il a du péché, il le défend. Voilà donc deux qualités de la pénitence ; toutes deux également saintes, toutes deux également nécessaires : car si Dieu n'use jamais de miséricorde, que ferons-nous misérables ? nous périrons sans ressource ; et s'il pardonne sans précaution, ne semble-t-il pas approuver les crimes ?

Comme donc ces deux qualités de la pénitence sont nécessaires en même degré, il ne te sert de rien, ô pécheur, de la recevoir en la première, si tu la violates dans la seconde. Tu prends quelque soin de laver tes crimes, et après tu te

¹ Adv. Marcion. lib. II, n° 6.

² Ibid. n° 13.

³ Ibid. lib. I, n° 26.

⁴ Ibid.